

Action 2 : Projet de désenclavement, amélioration de l'environnement urbain et accès aux services urbains de base dans la zone de Nkolbikok

NOTE CONCEPTUELLE

Titre de l'action	Projet de désenclavement, amélioration de l'environnement urbain et accès aux services urbains de base dans la zone de Nkolbikok
Localisation	Zone de Nkolbikok dans l'arrondissement de Yaoundé 6
Durée de l'action	Le temps de réalisation a été volontairement limité à 36 mois pour rendre rapidement opérationnel le projet.
Montant de l'action	7, 5 milliards de FCFA avec une contribution locale de 1,3 milliards de FCFA et une demande de subvention de 6,2 milliards de FCFA
Objectifs de l'action	<u>Objectifs globaux</u> : • Offrir une meilleure cadre de vie et améliorer l'image de la ville • Améliorer durablement les conditions de vie des populations de Yaoundé • Intégrer le quartier à l'ensemble de la vie socio économique de la ville <u>Objectif spécifique</u> : améliorer l'accès des populations aux infrastructures et aux services sociaux de base dans la zone de Nkolbikok.
Groupe(s) cible(s)	• Communauté Urbaine de Yaoundé et Commune d'Arrondissement ; • Fournisseurs de service urbains de base : eau, électricité, collecte OM • Populations de la zone de Nkolbikok.
Bénéficiaires finaux	• Les 25 000 habitants de la zone de Nkolbikok • Les populations de ville de Yaoundé
Résultats attendus	• <u>R1</u> : La mobilité et l'accessibilité sont améliorées dans la zone et la mobilité urbaine améliorée • <u>R2</u> : Les services sociaux de base sont accessibles aux ménages dans la zone de Nkolbikok • <u>R3</u> : les ouvrages de franchissement sont réalisés sur le Cours d'Eau Edzoa Mballa pour améliorer les conditions de circulation dans la zone. • <u>R4</u> : Des parcelles sont viabilisées et des espaces verts et publics aménagés.
Principales activités	1. La réalisation des travaux d'aménagement des voiries : (i) Élaboration des études d'APD des voiries et réseaux divers, (ii) étude d'impact environnemental et social, (iii) Accompagnement social du relogement des personnes impactées par les travaux de voiries ; (iv) Libération des emprises de voies, (v) Travaux d'aménagement de 9 000 ml de voirie, approvisionnement en matériaux des familles impactés. 2. La mise en place des mesures d'accompagnement en services urbains de base : (i) la réalisation de 6 000 ml d'extension du réseau d'eau potable ; (ii) la pose de 20 bacs à ordures ; (iii) la pose de 260 luminaires pour l'éclairage public ; (iv) la réalisation de 500 branchements d'eau et d'électricité. 3. Les travaux d'aménagement des ouvrages de franchissement : (i) Élaboration des études d'APD des ouvrages de franchissement ; (iii) les travaux de construction des ouvrages de franchissement des voies (passerelles, dalots) ; (iv) les travaux de construction d'un pont à l'exutoire du cours d'eau Edzoa Mballa. 4. Le remembrement des parcelles le long des voies aménagées: (i) les travaux de remembrement des parcelles le long des voies ; (ii) Les travaux d'aménagement des espaces vert et placettes publiques.

1. PERTINENCE DE L'ACTION

1.1 Pertinence par rapport aux besoins et des contraintes du pays, des groupes cibles et synergie avec les autres actions.

a) Pertinence par rapport aux besoins et contraintes du pays.

Le Gouvernement du Cameroun a adopté la Vision Stratégique du Pays à l'horizon 2035, qui formule une vision volontariste du développement à long terme du Cameroun. Pour développer cette vision, le Gouvernement a opté, Dans ce document l'enjeu de **développement urbain et de l'aménagement du territoire figure parmi les cinq priorités**. D'après les données de l'enquête ECAM 3, seuls 15% des ménages de Yaoundé accèdent directement à leur logement par une route bitumée. Près de la moitié des logements n'ont pas un accès direct à une route carrossable. Cette accessibilité des ménages est contrastée selon qu'ils habitent dans le centre ou en périphérie. En effet, les routes revêtues sont concentrées dans le centre. Malgré les efforts importants entrepris ces dernières années pour accroître le réseau viaire de la ville, ce dernier a du mal à suivre la croissance démographique et spatiale de la ville.

b) Pertinence par rapport aux besoins des groupes cibles et des bénéficiaires finaux.

La zone de Nkolbikok regroupe des quartiers appelés dans le PDU de Yaoundé **quartiers anciens dits péricentraux**. Ils ont connu un "renouvellement" interne spontané et un léger remaniement de leur infrastructure obsolète, le long des axes structurants à l'occasion d'opérations de voiries. La restructuration de ces quartiers implique un remaniement en profondeur du tissu urbain et est étroitement encadrée par les objectifs nationaux en termes d'amélioration de la mobilité urbaine. L'action se situe comme une opportunité pour : (i) améliorer la mobilité urbaine et la réduire des temps de déplacements ; (ii) améliorer l'accessibilité aux quartiers périphériques ; (iii) améliorer la sécurité routière pour toutes les catégories d'usagers.

A l'aide des définitions participatives des besoins et des résultats du diagnostic, on a pu dresser un arbre à problèmes de la zone d'étude. Celui-ci permet de cibler les différentes causes des problèmes majeurs de la zone à savoir : **l'enclavement, l'insécurité, l'insalubrité et le risque d'inondation**. On voit que les causes de ces problèmes sont les différents services urbains de base, notamment la voirie et l'assainissement des eaux pluviales qui impactent les autres services. A la base de cet état des services urbains on note les problèmes de foncier, et des installations non-planifiées.

En termes d'aménagement, les besoins des populations sont plutôt équilibrés entre les services urbains proposés mais marque tout de même une gradation : 47% pour l'aménagement des drains, 36% pour celui des axes de déplacements et 27% pour celui de l'éclairage public. En termes de services à créer dans les quartiers, on voit que la population porte plus son intérêt sur la gestion des déchets que sur l'adduction d'eau potable de même que l'assainissement.

c) Amélioration de la situation des groupes cibles et des bénéficiaires finaux

L'action à entreprendre va permettre: (i) une amélioration à terme de la qualité de vie des populations de la zone; (ii) une création d'emplois pour les populations locales et les jeunes en particulier durant la phase des travaux et ultérieurement pour l'exploitation et l'entretien des infrastructures; (iii) une meilleure accessibilité aux domiciles favorables aux vidanges des fosses, évacuation sanitaire et intervention des pompiers en cas d'incendie; (iv) un accroissement de la demande en logements et transports dans la zone du projet; (v) un meilleur approvisionnement en eau potable; (vi) une évacuation aisée des ordures ménagères.

1.2 Valeur ajoutée

L'ensemble des activités identifiées concourent au bon fonctionnement de la zone et relèvent ainsi de la gestion urbaine de proximité. L'action répond à la participation des habitants. Cette expertise citoyenne est une garantie essentielle pour éviter les erreurs de gestion et les investissements contreproductifs ou décalés. L'action à mettre en œuvre est une occasion de renforcer la transformation spatiale et sociale de la zone de Nkolbikok. Cette action a été élaborée en concertation permanente avec l'ensemble des partenaires.

C'est probablement enfin la garantie qu'on ne sépare pas artificiellement projet urbain et projet social. Si des projets d'urbanisme peuvent encore se faire sans les habitants, il n'en est pas de même des projets de gestion urbaine. La réalisation de ce projet permettra de créer et de dynamiser un pôle de croissance et de

Action 2 : Projet de désenclavement, amélioration de l'environnement urbain et accès aux services urbains de base dans la zone de Nkolbikok

développement induisant la réduction de la pauvreté par l'amélioration de l'accès des populations de la zone aux services sociaux de base et aux infrastructures sociocommunautaires. La voirie à mettre en place permettra de développer la mobilité urbaine en se raccordant aux voiries structurant qui ceignent la zone, en conformité avec le Plan de Développement Urbain de la ville de Yaoundé.

2. DESCRIPTION DE L'ACTION ET DE SON EFFICACITE

2.1 Origine de la préparation de l'action

La préparation de cette action a été effectuée principalement dans le cadre de la phase deux du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles au niveau de Cameroun. Le Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB) est une initiative du Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-HABITAT) en partenariat avec la Commission Européenne (CE) et le secrétariat Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP), en direction des 79 pays de la zone. Le PPAB s'inscrit en droite ligne de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) N°7 « Assurer un environnement durable », avec entre autres, pour cibles : **Cible 7C** : (1) réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un provisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base, (2) **Cible 7D** : Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis. L'identification des activités de ce projet a été faite par l'équipe pays du Cameroun qui a été assisté par ERA – Cameroun, partenaire d'exécution. Le diagnostic participatif a été fait dans la zone cible et a permis d'identifier et prioriser les actions. Ces actions ont été discutées au sein de l'équipe pays et les grandes lignes validées pendant l'atelier de consultation des acteurs tenu le 15 novembre 2011. Le plan d'action a été par la suite validé au sein des réunions communautaires organisées dans la zone de Nkolbikok entre le 20 et 25 novembre 2011. La participation directe des bénéficiaires à cette phase d'élaboration du projet s'est faite aussi à travers les enquêtes ménages, les discussions de groupe réalisées dans les principaux quartiers.

2.2 Décrire les objectifs de l'action

L'objectif spécifique de l'action est d'améliorer l'accès des populations aux infrastructures et aux services sociaux de base dans la zone de Nkolbikok. Il s'agit donc de contribuer au désenclavement de la zone et au renforcement de la mobilité urbaine. Sur cette base, l'action va contribuer à améliorer massivement:

- ✓ Offrir une meilleure cadre de vie et améliorer l'image de la ville
- ✓ Améliorer durablement les conditions de vie des populations de Yaoundé
- ✓ Intégrer le quartier à l'ensemble de la vie socio économique de la ville

Au terme des 5 années que durera ce programme, dont 3 ans pour cette action, c'est la vie quotidienne des habitants et l'image de l'ensemble du quartier qui seront métamorphosées !

2.3 Décrire les acteurs clés, leur attitude vis-à-vis de l'action et toute consultation ayant été entreprise avec eux.

Le ministère de l'Habitat et du développement Urbain à travers l'équipe Pays Cameroun pilotera la démarche et mettra en place un dispositif assurant un partage des responsabilités entre les intervenants :

- Une cellule de projet
- Un responsable de l'ingénierie sociale qui accompagnera les populations, le maître d'ouvrage et les entreprises dans le cadre des travaux d'infrastructures liés à la restructuration. Notamment la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées dans ce projet. Le partenaire d'exécution et les associations intervenant dans la zone pourront jouer ce rôle.
- L'implication dans le projet de la Commune d'arrondissement de Yaoundé 6 à toutes les phases et notamment la participation de l'exécutif municipal dans les réunions de l'équipe Pays avec un point focal et l'implication de son personnel technique dans le suivi des actions de terrain permettront une appropriation du processus par la collectivité locale.
- La mise en œuvre de cette action sera assurée conjointement par le MINDUH et les partenaires locaux (Communauté urbaines de Yaoundé et Comme d'arrondissement de Yaoundé 6).

Action 2 : Projet de désenclavement, amélioration de l'environnement urbain et accès aux services urbains de base dans la zone de Nkolbikok

- Les bénéficiaires finaux interviendront dans la mise en œuvre à travers leurs structures représentatives (comités d'usagers, associations locales). Les jeunes de la commune apporteront de la main d'œuvre pour les travaux HIMO.

2.4 Fournir brièvement une information sur le type d'activité envisagé et préciser les résultats et outputs y afférents, y compris une description de liens/relations entre groupes d'activité.

Quatre groupes d'activités concourent à l'atteinte des objectifs de ce projet :

A1 : La réalisation des travaux d'aménagement des voiries : les sous activités suivantes seront réalisées : (i) Elaboration des études d'APD des voiries et réseaux divers, (ii) étude d'impact environnemental et social, (iii) Accompagnement social du relogement des personnes impactées par les travaux de voiries ; (iv) Libération des emprises de voies, (v) Travaux d'aménagement de 9 000 ml de voirie, (vi) approvisionnement en matériaux des familles dont les maisons sont partiellement touchées pour leur reconstruction.

A2 : La mise en place des mesures d'accompagnement en services urbains de base. Les sous activités suivantes sont réalisées : (i) la réalisation de 6 000 ml d'extension du réseau d'eau potable ; (ii) la pose de 20 bacs à ordures ; (iii) la pose de 260 luminaires pour l'éclairage public ; (iv) la réalisation de 500 branchements d'eau et d'électricité.

A3 : Les travaux d'aménagement des ouvrages de franchissement. Le cours d'eau Edzoa Mballa coupe la zone d'étude en deux et la continuité entre les voies proposées ne pourra être assurée qu'à travers les ouvrages de franchissement. **Pour le moment 12 traversés seront équipés par les dalots. Les sous-activités ici sont :** (i) Elaboration des études d'APD des ouvrages de franchissement ; (ii) les travaux de construction des ouvrages de franchissement des voies (passerelles, dalots).

A4 : Le remembrement des parcelles le long des voies aménagées: Après la réalisation de la voirie projetées, les parcelles situées le long des voies devront être remembrées (matérialisation de parcelles) et un accompagnement aux propriétaires de bonne fois à la régularisation foncière. **Les sous activités sont les suivantes : identification des propriétaires et leur appui à la matérialisation de leur parcelle, (ii) identification du statut foncier et appui des propriétaires à la régularisation de leurs parcelles, (iii) les travaux d'aménagement des espaces vert et placettes publiques à l'intérieur de la zone aménagée.**

2.5 Indiquer le plan d'action et décrire tout facteur spécifique ayant été pris en compte.

Le plan d'action est l'ensemble des actions constituant un effet levier suffisant permettant d'améliorer l'accessibilité des ménages de la zone et favorisant un accès durables aux services sociaux de base. Le plan d'action de l'ensemble des actions dans le cadre de la restructuration de la zone s'étale sur une période de 5 ans. Dans le cadre de cette action, les actions s'articuleront autour des thématiques suivantes :

- **définition d'un projet urbain:** actions de désenclavement, de remodelage d'îlots, aménagements publics de proximité, actions de mise en valeur du patrimoine et architecture ;
- **plan de concertation et d'information des habitants,** en lien avec les associations d'habitants et de quartier.
- **la lutte contre l'étalement urbain.** L'action participe à la lutte contre l'étalement urbain. Dans un contexte de hausse démographique, la reconstitution d'une offre de logements de qualité au cœur de la ville compacte devient incontournable.

3. DURABILITE DE L'ACTION

3.1 Risques principaux et mesures correctives

Les risques principaux dans la mise en œuvre de l'action peuvent se résumer aux risques liés à la lenteur des procédures de passation des marchés, l'augmentation des coûts dus aux délais entre l'accord de subvention et la période de mise en œuvre. Il est aussi important de tenir compte des retards possibles dans la mobilisation des fonds de contrepartie.

3.2 Conditions préalables et hypothèses

La réussite de la mise en œuvre du projet et la réalisation de ses objectifs spécifiques reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont chacune constitue un facteur de risque potentiel.

Action 2 : Projet de désenclavement, amélioration de l'environnement urbain et accès aux services urbains de base dans la zone de Nkolbikok

- le faible impact de la crise mondiale sur l'économie nationale, permettant à l'Etat de continuer à réaliser les activités d'atteinte des objectifs de la DSCE,
- la faiblesse des remous sociaux.
- La réticence des populations quant à la mise en place des infrastructures qui nécessite des démolitions partielles et totales des habitations. Le partenaire social du projet de restructuration veillera à la sensibilisation, l'accompagnement des populations quant aux bienfaits des réalisations. Le relogement dans la même zone permet aussi de réduire les risques de perte d'activité.
- Les bénéficiaires peuvent avoir de la réticence pour mobiliser leur contribution financière ou en nature pour la réalisation des infrastructures et dans le cadre de l'amélioration de leur habitat.

3.3 Durabilité de l'action

La durabilité du projet est liée à la qualité des travaux réalisés et ultérieurement aux conditions d'exploitation des infrastructures mis en place. Elle dépendra dans une large mesure de l'aptitude des acteurs à programmer, à financer et à effectuer dans les délais l'entretien des infrastructures.

La solution technique de la structure de chaussée retenue est conforme aux normes techniques et de sécurité routière en vigueur. Cette solution s'avère adéquate pour assurer une durée de vie normale, au regard du trafic prévisionnel, et des conditions topographiques et climatologiques. En outre, le contrôle des travaux sera assuré par un consultant qualifié qui assurera la qualité des réalisations. Par ailleurs, le contrôle technique régulier et efficace des véhicules et le contrôle de la limite des charges à l'essieu, permettra de diminuer les dégradations précoces de l'infrastructure routière, et de contribuer à la préservation de celle-ci.

4. BUDGET

Le coût total du projet, y compris les imprévus physiques et les aléas financiers, est estimé à 7,5 milliards de FCFA équivalent à 11, 5 millions d'Euros. La contribution locale au financement de l'action couvre 17,3 % du coût total, soit 1,3 milliards FCFA dont une demande de subvention de 6,2 milliards de FCFA. La contribution locale couvre en partie les coûts liés à la pose des bacs à ordures, l'éclairage public, la construction des dalots, passerelles et l'aménagement des pistes piétonnes ou allées. Les travaux de bitumage des voiries structurantes, les mesures environnementales, l'acquisition des services de consultants pour les études et la supervision des travaux, sont financés par la subvention.